

Pointe-à-Pitre, le vendredi 12 juin 2026

AVIS AUX USAGERS N° 35/2026

Objet : travaux reprise du battage des pieux – extension quai 12

Le GPMG informe les usagers,

Les travaux de battage de pieux au niveau de l'extension du quai 12, redémarrent à compter de la semaine prochaine, et seront réalisés par le groupement d'entreprise ETMF-ETPO-EGCA.

Durant la période du **16/06/2026 au 30/09/2026**, le port du casque anti-bruit est obligatoire pour tous les usagers du port, qui circulent dans le quart de cercle dont le centre est l'extrémité du quai, la limite à l'est est bollard 19 et la limite au nord est la passerelle RORO (voir plan en annexe).

Annexe : plan de la zone de travaux – terminal de Jarry

Il est demandé à tous les navires de réduire leur vitesse à l'approche de la zone de travaux et de s'en écarter franchement.

Il est demandé à tous les usagers de réduire sa vitesse de circulation à l'approche de la zone de travaux et de faire preuve de vigilance et d'extrême prudence quant à la signalisation mise en place

Responsable Vigie/ Quais
Plan d'Eau



Destinataires : Personnel GPMG - Usagers du Port -Agents maritime

Annexe

Plan zone de travaux - extension du quai 12

